

Règlement de course-Urban Trail de Bernay 2025

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

L'Urban Trail de Bernay se déroulera le dimanche 22 juin 2025, avec un départ en centre-ville et une arrivée sur la prairie de la Charentonne.

ARTICLE 2 : DISTANCES, FORMULES ET HORAIRES DES DÉPARTS

L'événement propose 5 formules :

- 21.481 km / 13.35 miles - Course chronométrée **pour départ à 9h30**
- 14.679 km / 9.12 miles - Course chronométrée **pour départ à 10h**
- 7.539 km / 4.68 miles - Course non chronométrée **pour départ à 10h30**
- 7.539 km / 4.68 miles – Marche/rando **pour départ à 10h45**
- 1.552 km / 0.96 miles - Course enfant **pour départ à 9h** (sécurisé et adapté à l'âge des participants, avec accompagnement obligatoire par un adulte)

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

3.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via le site..... Le paiement est sécurisé et un e-mail de confirmation est envoyé à chaque participant après validation de son inscription et du paiement.

3.2 JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

Les participants doivent fournir, avant le jeudi 19 juin 2025, un justificatif médical :

- Soit une licence sportive en cours de validité
- Soit un Parcours de Prévention Santé (PPS) téléchargeable sur Parcours de Prévention Santé. Les justificatifs doivent être téléchargés directement sur le site d'inscription ou en cliquant sur le lien suivant [Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé](#)

3.3 CONDITIONS D'ANNULATION ET DE TRANSFERT

- Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué sauf pour les participants ayant souscrit au forfait "garantie annulation" et pour raison médicale. La demande de remboursement sous garantie devra être effectuée au plus tard le 15 juin 2025.
- Le transfert d'inscription à une autre personne est autorisé via le compte coureur du cédant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les parties.
- Toute personne courant avec un dossard acquis en infraction avec ce règlement pourra être disqualifiée.

3.4 TARIFS

- Dossard adulte 21 km et 14 km : 12 € (hors frais de gestion)
- Dossard adulte 7 km (course et marche) : 10 € (hors frais de gestion)
- Dossard enfant : 5 € (hors frais de gestion)

ARTICLE 4 : PORT DU DOSSARD

Le dossard doit être entièrement lisible pendant la course et fixé correctement à l'aide d'attaches adaptées (ex. épingles à nourrice ou ceinture porte-dossard). Il est interdit de plier, modifier ou masquer tout élément du dossard. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident pour les coureurs ne respectant pas cette règle.

ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENTS

Des points de ravitaillement seront mis en place tout au long du parcours. Lieux et types de ravitaillements seront indiqués sur le site de l'évènement avant la course.

ARTICLE 6 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

ARTICLE 7 : DROIT D'IMAGE

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

ARTICLE 8 : CONTACT

Pour toute question, veuillez contacter : Arnaud BENARD

- Téléphone : 06 31 46 27 92 / E-mail : a.benard@bernay27.fr
- Inscriptions en ligne via le site officiel de la Ville de Bernay.